

NEWS du front du REFUS des compteurs communicants LINKY et cie...

Madame, Monsieur,

quelques informations d'actualité :

1) Diaporama pour conférences

Plusieurs personnes m'ont demandé à pouvoir utiliser mon diaporama pour animer des conférences, sachez qu'il est donc disponible ici :

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/COMPTEURS-2018-MARS.pdf>

Pour préparer votre conférence, vous pouvez regarder la Vidéo "**pour toutes et tous**" (<https://youtu.be/7W41yI5MMgg>) ou bien la **vidéo de la conférence de Beaumont-de-Lomagne** qui vient d'être mise en ligne :

<https://www.youtube.com/watch?v=B9rNjYda7k4>

Notez aussi qu'il a été fait une version courte de la vidéo de Poitiers :

<https://mega.nz/#!M4lliSza!OJut8RGr5HPuzRVipPwDn9-8IYE0Br7Inb9eT4CAZBc>

2) Amendements déposés par une sénatrice

Comme annoncé dernièrement, une sénatrice a déposé deux amendements (un concernant Linky, l'autre concernant Gazpar) demandant **le droit de refus des compteurs**. Plusieurs personnes ont estimé que c'était un recul dans la mesure où nous (les opposants) affirmons avoir de toute façon ce droit de refus. Ce n'est pas faux mais il faut tenir compte des millions de compteurs situés **à l'extérieur du logement ou dans les parties commune d'immeubles** : beaucoup de gens ne peuvent pas barricader ces compteurs, ou ont peur de le faire. Pour ces cas, l'adoption de ces amendements serait donc très utile. Ceci dit, le pouvoir macronien (totalement pro-Linky) est minoritaire au Sénat mais majoritaire à l'Assemblée, ce n'est donc pas gagné... Il faut donc continuer à résister pied à pied...

3) Attention, pas de rassemblement le 22 mars !

Pour mémoire, il y a eu un rassemblement anti-Linky le 22 mars 2017 devant Radio-France où étaient reçus les candidats à l'élection présidentielle. Or, cela fait partie des mystères du web, cette information semble ressurgir et induire des gens en erreur : attention, c'était l'an dernier, il n'y a pas de rassemblement anti-Linky ce 22 mars 2018 !

4) Procès par UFC-QC : 3ème mise en examen et calendrier (---> juillet 2019 !)

Hasard du calendrier, c'est ce 22 mars que je suis convoqué au TGI de Paris pour ma **troisième mise en examen** suite aux procédures [lancées contre moi par UFC-QueChoisir](#). Pour mémoire, la mise en examen ne préjuge pas du résultat final. Par ailleurs, j'ai reçu le calendrier de la première procédure (celle lancée par UFC-

QC au nom de son chargé de mission, l'imposeur M. Mouchnino): **le procès aura lieu le 5 juillet... 2019** ! Il y aura donc d'ici là 5 audiences relais (organisées tous les 3 mois par le tribunal pour éviter la prescription) qui nécessitent la présence d'un avocat postulant et donc... **des honoraires et frais**. Et ce sera le cas pour les 3 procédures !

Pour mémoire, la stratégie de la direction d'UFC-QC est clairement de me couler financièrement...

5) Souscription de soutien

Je remercie d'ores et déjà celles et ceux qui ont contribué à la souscription que j'ai lancée - en espérant qu'ils seront rejoints par d'autres personnes - **pour me permettre de continuer le combat anti-Linky**, en assurant l'existence de mon salaire (smic) et en permettant le financement de ma défense face aux procédures de la direction d'UFC-QC. Comme vous pouvez le constater avec le point précédant, je suis loin d'être sorti d'affaire...

Un lien Facebook a été fait pour **rappeler les possibilités de souscrire et pour diffuser l'information**, merci beaucoup :

<https://www.facebook.com/pasqui01/posts/1835110199866927>

Un seul mot pour finir ce message : CONTINUONS !

Stéphane Lhomme

Conseiller municipal de Saint-Macaire (33)

Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>